

Opération Enfant Soleil

États financiers au 31 août 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des soldes de fonds	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 17
Annexes	18 - 19

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux administrateurs de
Opération Enfant Soleil

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Opération Enfant Soleil (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2022 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de produits d'activités et de collectes de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de produits d'activités et de collectes de fonds, de l'excédent net et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 août 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 août 2022 et 2021, et de l'actif net aux 1er septembre 2021 et 2020 et aux 31 août 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Québec

Le 8 décembre 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

Opération Enfant Soleil

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	Fonds d'administration générale		Fonds Sport et santé durable		Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Dons de particuliers et de partenaires	12 038 533	11 490 599	308 874	158 110	12 347 407	11 648 709
Contributions du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)		3 685 114				3 685 114
Contributions du MSSS pour le rapatriement de nouveau-nés	224 900	224 917			224 900	224 917
Contributions du MSSS aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	257 480	159 522			257 480	159 522
Intérêts sur les dépôts à terme	381 556	655 247			381 556	655 247
Produits des activités et de collectes de fonds	8 939 213	9 256 893			8 939 213	9 256 893
Subventions d'urgence du Canada (remboursées)	(41 128)	382 267			(41 128)	382 267
	21 800 554	25 854 559	308 874	158 110	22 109 428	26 012 669
Distributions et variation nette de la juste valeur des fonds communs	(272 482)	120 864			(272 482)	120 864
	21 528 072	25 975 423	308 874	158 110	21 836 946	26 133 533
Frais de collecte de fonds et d'appui au secteur pédiatrique						
Frais de développement et de partenariats (annexe A)	3 687 983	3 508 701			3 687 983	3 508 701
Frais de production, sensibilisation et soutien au secteur pédiatrique (annexe B)	1 741 467	1 622 129			1 741 467	1 622 129
	5 429 450	5 130 830			5 429 450	5 130 830
Excédent avant frais généraux et attributions	16 098 622	20 844 593	308 874	158 110	16 407 496	21 002 703
Frais généraux						
Frais d'administration et de gestion (annexe C)	1 468 757	1 444 178	102 114	47 433	1 570 871	1 491 611
Frais de communication (annexe D)	263 707	197 950			263 707	197 950
Excédent avant attributions	14 366 158	19 202 465	206 760	110 677	14 572 918	19 313 142
Attributions et octrois	14 252 227	18 102 787	106 877		14 359 104	18 102 787
Excédent net	113 931	1 099 678	99 883	110 677	213 814	1 210 355

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Opération Enfant Soleil

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 août 2022

							2022	2021
	Fonds d'administration générale							
	Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Non affectés	Affectés au fonds de proximité	Affectés aux établissements de santé régionaux	Fonds capitalisés – dons planifiés	Fonds Sport et santé durable	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au début	213 947	600 000	96 615	2 770 143	2 270 258	110 677	6 061 640	4 851 285
Excédent (insuffisance) net	(46 529)	2 370 384		(2 268 108)	58 184	99 883	213 814	1 210 355
Affectations internes – immobilisations corporelles et actifs incorporels	144 667	(144 667)						
Affectations internes – établissements de santé régionaux		(2 223 880)		2 223 880				
Soldes de fonds à la fin	<u>312 085</u>	<u>601 837</u>	<u>96 615</u>	<u>2 725 915</u>	<u>2 328 442</u>	<u>210 560</u>	<u>6 275 454</u>	<u>6 061 640</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Opération Enfant Soleil

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent net	213 814	1 210 355
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	41 457	38 616
Amortissement des actifs incorporels	5 072	21 697
Distributions et variation nette de la juste valeur des fonds communs	272 482	(120 864)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>(1 138 235)</u>	<u>1 969 858</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(605 410)</u>	<u>3 119 662</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du placement	(114)	1 769 603
Fonds communs de placement	(166 553)	(1 960 662)
Immobilisations corporelles	(21 541)	(13 130)
Actifs incorporels	(123 126)	(123 746)
Dépôt de garantie	<u>127 203</u>	<u>(127 203)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(184 131)</u>	<u>(455 138)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(789 541)	2 664 524
Encaisse au début	<u>14 029 215</u>	<u>11 364 691</u>
Encaisse à la fin	<u>13 239 674</u>	<u>14 029 215</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Opération Enfant Soleil

Situation financière

au 31 août 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	13 239 674	14 029 215
Débiteurs (note 5)	2 644 491	2 271 758
Attributions du MSSS aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels à recevoir	913 551	871 031
Stocks	24 488	26 879
Frais payés d'avance	22 637	26 448
Dépôt de garantie	500 000	519 500
	<u>17 344 841</u>	<u>17 744 831</u>
Long terme		
Placements (note 6)	2 008 297	2 114 112
Immobilisations corporelles (note 7)	68 017	87 933
Actifs incorporels (note 8)	244 068	126 014
Dépôt de garantie		127 203
	<u>19 665 223</u>	<u>20 200 093</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 10)	1 031 781	660 612
Attributions à payer	11 180 752	12 408 304
Attributions du MSSS à verser aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	913 551	871 031
Apports reportés (note 11)	263 685	198 506
	<u>13 389 769</u>	<u>14 138 453</u>
SOLDES DE FONDS		
Non grevés d'affectation	601 837	600 000
Grevés d'affectation d'origine interne (note 12)		
Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	312 085	213 947
Affectés au fonds de proximité	96 615	96 615
Affectés aux établissements de santé régionaux	2 725 915	2 770 143
Fonds capitalisés – dons planifiés	2 328 442	2 270 258
Fonds Sport et santé durable	210 560	110 677
	<u>6 275 454</u>	<u>6 061 640</u>
	<u>19 665 223</u>	<u>20 200 093</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de recueillir des dons ou des commandites pour améliorer la qualité des soins offerts aux enfants. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est conséquemment exempt d'impôt.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds Sport et santé durable

Mission

Le Fonds Sport et santé durable de l'organisme vise à promouvoir et à soutenir de saines habitudes de vie chez les enfants par le sport, l'activité physique et une saine alimentation ainsi qu'à cultiver le mieux-être émotionnel et mental.

Élargissement de la portée du Fonds

Prônant davantage la prévention que la guérison, le Fonds souhaite innover en adoptant la nouvelle tendance, prônée par l'Organisation mondiale de la santé, soit la santé durable. Grâce à cet ajout, nous aurons un meilleur pouvoir d'action afin de sensibiliser et d'éduquer les jeunes à différents niveaux tels que :

- L'adoption de saines habitudes de vie;
- L'établissement d'une alimentation adaptée;
- Le développement d'une santé émotionnelle saine.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont comptabilisés au fonds d'administration générale au cours de l'exercice où ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Promesses de dons

L'organisme constate les promesses de dons des corporations à titre de produits de dons, lorsque le montant à recevoir fait l'objet d'une confirmation du donateur et que l'encaissement du montant est raisonnablement assuré.

Contributions du MSSS pour le rapatriement de nouveau-nés et contributions aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels

L'organisme comptabilise à titre de produits l'engagement du MSSS à contribuer aux projets qu'il réalise, et ce, à hauteur de 224 900 \$ (224 917 \$ en 2021) pour des projets en matière d'équipement dans le cadre du maintien et du rapatriement de nouveau-nés en région, et de 257 480 \$ (159 522 \$ en 2021) pour des projets en matière d'immobilisations à des fins pédiatriques. L'organisme s'engage à convenir avec le MSSS des projets qui pourront être soutenus.

Les contributions découlant de cette entente sont versées par le MSSS directement aux établissements. Il appartient alors à ces derniers de faire toutes les démarches et de satisfaire à toutes les conditions nécessaires au versement de ces contributions.

Apports reçus sous forme de services et de biens

Des bénévoles consacrent chaque année de nombreuses heures à aider l'organisme à assurer la prestation de ses activités. De plus, l'organisme reçoit des dons sous forme de services et de biens. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Produits tirés des activités et des projets

Les produits tirés d'activités et de projets sont constatés au moment où l'activité ou le projet a lieu, à la condition que leur recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement, mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique, logiciels et site Web	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'actif à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Charges imputées au fonds Sport et santé durable

Les charges imputées au fonds Sport et santé durable correspondent à 33,06 % (30 % au 31 août 2021) du total des sommes amassées.

Attributions – centres hospitaliers

L'excédent attribué aux centres hospitaliers en fonction de la convention (note 3) est comptabilisé à titre d'attributions à l'état des résultats dans l'année où les sommes sont amassées.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie des charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées aux programmes « Frais de production et de sensibilisation du public » et « Soutien des centres hospitaliers et des organismes » sont ventilées au prorata du niveau d'activité des programmes. Les charges qui sont ventilées comprennent les salaires et charges sociales, les charges en lien avec le téléthon, les frais de communication et les frais d'administration.

3 - PARTAGE DE L'EXCÉDENT AVANT ATTRIBUTIONS

L'excédent avant attributions est partagé en fonction d'une convention intervenue entre le CHU de Québec – Université Laval, l'Hôpital Sainte-Justine, l'Hôpital de Montréal pour enfants et le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Selon la convention, une somme correspondant à 87 % de l'excédent avant attributions de la contribution du MSSS ainsi que de toutes formes de dons liés, déduction faite des dons planifiés devant être capitalisés selon les politiques de l'organisation, des sommes récoltées et destinées au fonds Sport et santé durable, de la contribution du MSSS et des intérêts reçus des comptes en fiducie de chacune des fondations qui leur sont remis directement, sera attribuée aux fondations des centres hospitaliers selon les proportions suivantes :

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2022

3 - PARTAGE DE L'EXCÉDENT AVANT ATTRIBUTIONS (suite)

	%
CHU de Québec – Université Laval	27,0
Hôpital Sainte-Justine	26,5
Hôpital de Montréal pour enfants	26,5
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	7,0

Une portion des attributions versées sont déposées et administrées dans un compte en fiducie ouvert par les fondations de chacun des centres hospitaliers. Les intérêts générés par ces comptes sont comptabilisés à titre d'intérêts sur les placements. L'excédent de 13 % sera attribué à des établissements de santé régionaux (hôpitaux, centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et tout autre organisme reconnu par le MSSS, à l'exception des quatre grands centres mentionnés au paragraphe précédent).

L'excédent avant attributions qui n'est pas partagé sera attribué selon les décisions du conseil d'administration.

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Débiteurs	(372 733)	(942 086)
Attributions du MSSS aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels à recevoir	(42 520)	(90 478)
Stocks	2 391	148 848
Frais payés d'avance	3 811	(1 972)
Dépôt de garantie	19 500	(519 500)
Créditeurs	371 169	89 474
Attributions à payer	(1 227 552)	4 369 696
Attributions du MSSS à verser aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	42 520	90 478
Apports reportés	65 179	(1 174 602)
	<u>(1 138 235)</u>	<u>1 969 858</u>

5 - DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Promesses de dons à recevoir	2 328 755	1 860 190
Taxes à la consommation à recevoir	243 884	82 951
Subvention gouvernementale à recevoir	71 852	110 248
Intérêts courus à recevoir	71 852	218 369
	<u>2 644 491</u>	<u>2 271 758</u>

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2022

6 - PLACEMENTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Placement, 1,45 % (0,15 % au 31 août 2021)	32 700	32 586
Fonds communs de placement, à la juste valeur	1 975 597	2 081 526
	<u>2 008 297</u>	<u>2 114 112</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
\$	\$	\$	\$
Équipement	89 978	89 978	5 148
Mobilier et agencements	28 338	28 338	4 882
Matériel informatique	179 761	161 453	18 308
Améliorations locatives	103 515	53 806	49 709
	<u>401 592</u>	<u>333 575</u>	<u>68 017</u>
			<u>87 933</u>

8 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
\$	\$	\$	\$
Logiciels et site Web	774 935	530 867	244 068
	<u>774 935</u>	<u>530 867</u>	<u>244 068</u>
			<u>126 014</u>

9 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 150 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1,00 % (5,70 %; 3,45 % au 31 août 2021) et est renégociable le 28 février 2023. Au 31 août 2022, cet emprunt est inutilisé.

10 - CRÉDITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	575 720	231 960
Salaires et retenues à la source à payer	456 061	428 652
	<u>1 031 781</u>	<u>660 612</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 19 257 \$ au 31 août 2022 (16 582 \$ au 31 août 2021).

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2022

11 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	198 506	1 373 108
Montant constaté aux résultats	(198 506)	(1 373 108)
Montant encaissé pour le prochain exercice	<u>263 685</u>	<u>198 506</u>
Solde à la fin	<u>263 685</u>	<u>198 506</u>

Les apports reportés au 31 août 2022 sont majoritairement des apports de partenaires qui seront reportés à l'exercice 2023.

12 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Selon la convention sur le partage de l'excédent (note 3), l'organisme alloue 13 % de l'excédent avant attributions à des hôpitaux régionaux selon certaines conditions et l'excédent non partagé, selon les décisions du conseil d'administration. L'excédent alloué pour lequel l'organisme n'a pas reçu de demandes de paiement est comptabilisé à titre d'affectations internes, de même que l'excédent non partagé qui sera attribué selon les décisions du conseil d'administration.

13 - DÉPENSES MINIMALES DE BIENFAISANCE

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles, soit les dépenses minimales de bienfaisance, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les dépenses minimales de bienfaisance sont un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Au 31 août 2022, l'organisme se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

14 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats échéant jusqu'en 2027, à verser 2 056 433 \$, exclusion faite des clauses d'indexation d'impôts fonciers et autres, pour la location de locaux et pour l'utilisation de services. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 600 431 \$ en 2023, à 577 870 \$ en 2024, à 588 223 \$ en 2025, à 158 273 \$ en 2026, et à 131 636 \$ en 2027.

De plus, l'organisme fournit des lettres de garantie à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour l'obtention de licences dans le cadre de tirages d'une valeur de 500 000 \$ échéant en août 2023 (500 000 \$ en 2021), de 78 000 \$ échéant en août 2023 (97 619 \$ en 2021), de 23 000 \$ échéant en août 2023 (11 500 \$ en 2021), de 104 000 \$ échéant en septembre 2024 (0 \$ en 2021) et de 16 000 \$ échéant en septembre 2024 (0 \$ en 2021).

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2022

15 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les attributions à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme. Certains placements en fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt et de marché

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Le placement porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des marchés boursiers et financiers.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

16 - BIENS ET SERVICES GRATUITS

Biens et services

À la suite de ses efforts de sollicitation, l'organisme reçoit une quantité importante de biens et de services gratuitement. Pour la durée de l'exercice, il estime avoir reçu une valeur de 3 396 471 \$ (2 733 693 \$ en 2021) en biens et en services provenant de différents partenaires et fournisseurs.

Bénévolat

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme a recours aux services de nombreux bénévoles. Pour l'exercice, ces services totalisent 3 743 heures (3 334 heures en 2021).

Ces sommes, ainsi que celles relatives aux biens et aux services, ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Opération Enfant Soleil

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	ANNEXE A	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<i>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET DE PARTENARIATS</i>		
Salaires et charges sociales	1 640 071	1 383 339
Dépenses d'activités	1 377 247	1 407 077
Dépenses directes – partenariats et maison	156 566	321 781
Frais de déplacement	22 060	7 623
Temps d'antenne	254 900	187 958
Services professionnels	237 139	200 923
	<u>3 687 983</u>	<u>3 508 701</u>
	ANNEXE B	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<i>FRAIS DE PRODUCTION, SENSIBILISATION ET SOUTIEN AU SECTEUR PÉDIATRIQUE</i>		
Production	646 126	620 442
Salaires et charges sociales	574 514	550 298
Temps d'antenne	135 852	100 986
Tournée des octrois	31 233	37 103
Honoraires et charges sociales	64 018	65 138
Installations matérielles	7 506	4 943
Publicité et impression du matériel	35 612	37 815
Frais de déplacement	21 693	19 822
Frais divers	79 216	47 051
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	12 437	18 094
Communications	43 630	25 021
Loyer	50 051	48 436
Poste et messagerie	3 892	16 016
Services professionnels	7 513	8 359
Télécommunications	6 688	6 167
Impressions et fournitures	6 927	5 276
Assurances	13 430	8 325
Location d'équipement	1 129	2 837
	<u>1 741 467</u>	<u>1 622 129</u>

